

votre Gouvernement que dans l'intérêt de la cessation des combats en Corée et en vue de faciliter un juste règlement, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, des questions en litige, nous somme prêts à discuter avec votre Gouvernement ou ses représentants, ici ou ailleurs,—selon ce qui conviendra à l'une et l'autre partie,—des dispositions à prendre en vue de la cessation des hostilités. Nous souhaitons seulement que les arrangements en vue de ces entretiens soient pris dans le plus bref délai possible. C'est pourquoi nous adressons directement à votre Gouvernement, par télégramme, le texte de la présente communication.

Veillez agréer...

NASROLLAH ENTEZAM."

le 16 décembre 1950.

6. Le 18 décembre, M. Pearson a présenté, à la Première Commission, au nom du Groupe, un bref rapport préliminaire sur les travaux du Groupe, en exprimant l'espoir qu'un rapport plus complet pourrait être soumis dans un proche avenir.

7. Le 16 décembre, le Président, agissant au nom du Groupe, avait eu recours aux bons offices de la délégation de Suède pour faire transmettre par l'ambassade de Suède à Pékin une demande adressée au Gouvernement central du peuple tendant à ce que celui-ci donne pour instruction à M. Wu de prolonger son séjour à New-York pour examiner avec le Groupe la possibilité de négocier une cessation des hostilités. La réponse à cette demande, qui a été communiquée au Président par la même voie, le 21 décembre, était conçue comme suit:

"Le Gouvernement central du peuple accuse réception de la communication, en date du 16 décembre 1950, que M. Entezam, Président de l'Assemblée générale, lui a fait tenir par l'intermédiaire du Gouvernement suédois, et prie le Gouvernement suédois de transmettre à M. Entezam, Président de l'Assemblée générale, la réponse suivante:

"Le représentant de la République populaire de Chine n'a ni participé aux débats qui ont précédé l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du prétendu Comité de trois personnalités chargé de la question de la cessation des hostilités en Corée, ni approuvé l'adoption de cette résolution. Le Gouvernement central du peuple a déclaré à différentes reprises qu'il considérerait comme illégales, nulles et non avenues toutes les résolutions importantes, et notamment celles relatives à l'Asie, que l'Organisation des Nations Unies pourrait adopter sans la participation et sans l'approbation des représentants régulièrement désignés de la République populaire de Chine. Le Gouvernement central du peuple ne peut donc pas donner pour instructions à son représentant, le général Wu, de rester davantage à Lake Success pour négocier avec le comité de trois personnalités mentionné plus haut et qui a été illégalement constitué. Après que le Conseil de sécurité a eu, de façon déraisonnable, repoussé la "plainte pour agression armée contre Taïwan" portée contre les États-Unis par le Gouvernement de la République populaire de Chine, le